

Conseil Municipal du Mercredi 11 septembre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le mercredi 11 septembre 2019 à 20 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Gildas BERNARD, Maire. Les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de Marie-Thérèse CUEFF qui a donné procuration à Marie-Françoise CAROFF, Arnaud PORHEL qui a donné procuration à Jacques EDERN.

Michel LE BRAS a été nommé secrétaire de séance. Le compte-rendu de la séance du 6 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

1. Présentation par LABOCEA du rapport d'étude sur le Schéma directeur d'eau potable.

Julien LEMOINE, technicien LABOCEA présente au Conseil Municipal le rapport d'étude sur le schéma directeur d'eau potable.

Ce bilan fait état d'installations et d'un réseau d'eau satisfaisants. Le schéma directeur propose différents scénarios à envisager pour améliorer la sécurisation des sites (Captage de Ty Plat et Château d'eau), améliorer la distribution de l'eau sur le territoire et améliorer le suivi des interventions sur le réseau.

2. Rapport sur les services Eau et Assainissement 2018.

Le Conseil Municipal adopte les rapports annuels sur les prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, destinés à l'information des usagers et portant sur l'année 2018.

VOTE : Unanimité

3. Rapport des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégation générale accordée au Maire) :

- Pose par l'entreprise BODET d'une liaison équipotentielle des terres pour le paratonnerre de l'Eglise d'un montant de 1 649,20 € H.T. (1 979,04 € TTC).
- Acquisition de 17 onduleurs pour les ordinateurs de la salle informatique de la bibliothèque auprès de la société Nouvelle Madec pour un montant de 1 723,63 € H.T. (2 068,36 € TTC).

4. Camping d'Odé Vras :

- **Bilan de la saison 2019**

Roger BOSSARD, adjoint au tourisme dresse un bilan positif de la saison estivale qui vient de s'achever.

- **Tarif et période d'ouverture 2020**

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir le camping du 27 juin au 30 août 2020, et de fixer les tarifs comme suit:

FORFAIT (Emplacement) 2 personnes + voiture (sans électricité)	12,00 €
Personne supplémentaire à partir de 13 ans/jour	3,00 €
Enfants de 1 à 13 ans/jour	2,00 €
Branchement électrique/jour	3,50 €
Animaux/jour (vaccins à jour + tenus en laisse)	1,00 €
Stationnement véhicule supplémentaire/jour (petit parking)	1,00 €
Stationnement bateau/jour	1,00 €
Machine à laver et sèche-linge (jetons)	3,00 €
« Stop accueil camping-car » un jour/2 personnes/eau/vidange (sans électricité)	10,00 €
Forfait camping-car Recharge/eau/vidange	3,00 €
Forfait supplémentaire petite tente sur un emplacement loué	2,00 €
Forfait randonneur/nuit/ 1 personne + tente	7,00 €
Forfait randonneur/nuit/ 2 personnes + tente	10,00 €
Supplément départ entre 12h et 19h	5,00 €
Location mobil home/semaine	400,00 €
Location mobil home/jour	60,00 €
Forfait Ménage	50,00 €
Visiteur/jour/Prévenir le gérant	Gratuit

VOTE : Unanimité

• **Evolution du camping.**

Lors de la séance du 20 juin 2014, l'assemblée a acté le démarrage d'une étude sur l'évolution du Camping d'Odé Vras en gestion privée. La commission tourisme a depuis continué ses travaux sur ce sujet avec pour objectif d'améliorer l'offre de service du camping en conservant l'esprit familial, naturel et financièrement abordable.

Considérant les atouts apportés par un mode de gestion déléguée du camping, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le transfert de la gestion du camping.

VOTE : Unanimité

5. Affaires Scolaires et jeunesse : Forfaits scolaires.

Le Conseil Municipal décide de verser à l'école Sainte Famille 766,87 € par élève soit une somme de 124 999.81 € pour les 163 élèves inscrits durant l'année 2018-2019.

Ce montant sera versé en deux fois en juin et en septembre.

VOTE : Unanimité

6. Décisions Budgétaires :

Le Conseil Municipal, adopte les décisions modificatives budgétaires suivantes :

COMMUNE DM N° 1

Section de Fonctionnement

Dépenses

D 023 virement section investissement + **42 344,00 €**

Recettes

R 7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation + 21 907,00 €

R 74121 Dotation de Solidarité Rurale + 18 945,00 €

R 74127 Dotation Nationale de Péréquation + 2 351,00 €

R 744 FCTVA - 859,00 €

Section Investissement

Recettes

R 021 Virement de la section de fonctionnement + **42 344,00 €**

R 1641 Emprunt - 90 651,00 €

R 10222 FCTVA + 2 093,00 €

R 1328 Certificats d'économie d'énergie + 21 488,00 €

R 1341 DETR + 50 000,00 €

Dépenses

D 2041581SDEF-Participation éclairage public + 3 500,00 €

D 21318 Autres bâtiments publics (paratonnerre église) + 1 980,00 €

D 2151 Réseaux de voirie (bornage Langristin) + 984,00 €

D 2158 Matériel et outillage technique (débroussailleuse) + 720,00 €

D 2183 Matériel informatique (Centre socioculturel) + 4 680,00 €

D 2184 Mobilier (étagères Bibliothèque et Atelier) + 13 410,00 €

EAU DM N° 1

Section d'Investissement

D 203 Etude patrimoniale + 720,00 €

D 2158 Autres - 720,00 €

ASSAINISSEMENT DM N° 1

Section d'Investissement

D 203 Etude patrimoniale + 3 570,00 €

D 2156 Matériel d'exploitation - 3 570,00 €

VOTE : Unanimité

7. Les jardins du Presbytère : opération Finistère Habitat.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'historique du projet des jardins du presbytère. Depuis son lancement, de nouveaux éléments sont apparus dans la réflexion : Le jardin du presbytère est une parcelle stratégique en cœur de bourg et la déconstruction de l'ancien presbytère a « aéré » le cœur de bourg et amélioré son image en atténuant son caractère très minéral.

La Commune a conventionné avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, le CAUE et le FIA du Finistère pour un accompagnement/conseil sur la revitalisation du centre bourg.

Il semble préférable à ce jour d'attendre les retours de leurs projections et aussi d'y voir plus clair quant aux orientations d'aménagement et de programmation dans le PLUi-h.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal décide de

- Renoncer au projet de construction de 4 logements sociaux sur l'espace des jardins du Presbytère,
- Poursuivre la réflexion sur la consolidation de l'offre de logements sociaux sur l'agglomération en privilégiant leur implantation sur l'îlot de centre bourg objet de la convention avec l'EPFB,
- De solliciter le CAUE pour une étude d'aménagement de l'espace Jardins du Presbytère afin d'en faire un jardin public.

VOTE : Unanimité

8. Régularisation de voirie : Landéguiac vras.

Le Conseil Municipal, accepte une cession gratuite de parcelles d'une contenance totale de 2 466 m² au lieu-dit Landéguiac'h vras et les intègre dans la voirie communale. Il autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la régularisation de voirie. Les frais d'acte sont à la charge des cédants.

VOTE : Unanimité

9. Conventions pour la gestion du Centre Socio-Culturel et la Bibliothèque Municipale.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la Convention de partenariat entre la commune de Plounévez-Lochrist et l'association Culture et Loisirs. Cette convention a pour but d'identifier et de formaliser la place et les actions de chacune des parties notamment dans l'utilisation des locaux municipaux du centre socioculturel.

VOTE : Unanimité

10. Salle Polyvalente : Modification du Règlement des salles suite à la rénovation du bâtiment.

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur des salles communales : Polyvalente, An Argoad et An Arvor.

VOTE : Unanimité

11. Modifications des statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement du Finistère.

Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement du Finistère.

VOTE : Unanimité

12. Congrès des Maires : délibération pour mandat spécial.

Le Conseil Municipal accorde un mandat spécial aux conseillers municipaux qui se rendront au 102^e Congrès National des Maires à PARIS du 19 au 21 novembre 2019.

VOTE : Unanimité

13. Informations et Questions diverses.

- **Motion de la Commune de Plounévez-Lochrist concernant les dégâts occasionnés par l'espèce protégée Choucas des Tours**

Le Conseil Municipal exige qu'une étude de la population de Choucas des Tours soit réalisée dans le département du Finistère dans les moindres délais, et que, sans attendre les résultats de cet observatoire, l'espèce devienne d'ores et déjà chassable pour une durée de 2 ans afin de pouvoir réguler sa population exponentielle. Il demande que les dégâts sur les cultures causés par les Choucas des Tours, espèce protégée par décision de l'Etat, soient légalement indemnisés par l'Etat.

VOTE : Unanimité

- Marie-Françoise CAROFF informe le Conseil Municipal que le repas des aînés aura lieu le 26 octobre à la salle Polyvalente.
- Roger BOSSARD informe le Conseil Municipal du bilan de l'exposition estivale à la Chapelle de Lochrist. 1 134 visiteurs ont pu admirer les œuvres de Brigitte PRIEUR.
- Le Christ en Croix a retrouvé sa place à la chapelle après restauration.
- Jean-Jacques RIOU, informe le Conseil que les techniciens HEOL travaillent en collaboration avec le service technique pour réaliser des économies d'énergie en optimisant la programmation des chaudières.
- La 1^{ère} phase de déploiement de la fibre se termine fin 2019 (secteur sud et Lanhouarneau). Le déploiement de la fibre sur un secteur plus important de la commune va être étudié.
- Claudie CHATAIGNER, interpelle le Conseil Municipal sur la vitesse de certains véhicules agricoles dans son quartier.